
ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 21.128

L'an deux mille vingt et un, le 23 août, à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 août 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 août 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme D. GACHET-BARRIÈRE
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gérard FILOCHE
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Bruno JARROIR

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32
Nombre d'absent excusé : 1

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AP N° 527 SITUÉE 68 ROUTE DE MAISONFORT À ROYAN

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : UNANIMITÉ

Par un courrier en date du 7 février 2020, Monsieur et Madame Christiane DUTHIER, demeurant 66 route de Maisonfort à Royan, ont fait part du souhait de leur fils, Monsieur Fabien DUTHIER, d'acquérir une emprise d'environ 15 m² de la parcelle cadastrée AP N° 338, appartenant à la Ville de Royan, située 68 route de Maisonfort à Royan, sur laquelle est implantée le service des Espaces Verts.

Cette emprise permettrait à Monsieur DUTHIER d'agrandir l'entrée de sa propriété et d'installer un portail coulissant de manière à stationner son véhicule plus aisément dans son jardin.

Le cabinet de géomètre SCP Bruno GUINARD a établi un plan de bornage et de division de la parcelle cadastrée AP n°338 le 27 janvier 2021, d'où est issue la parcelle nouvellement cadastrée AP N° 527, d'une contenance de 15 m², correspondant à ce que Monsieur Fabien DUTHIER envisage d'acquérir.

Considérant que la parcelle cadastrée AP n°527 fait partie du domaine public, lequel est inaliénable et imprescriptible, il convient, préalablement à toute cession, de procéder à sa désaffectation et son déclassement du domaine public.

L'opération de désaffectation consiste à constater que la parcelle n'est pas affectée à l'usage direct du public et qu'elle ne sert pas à l'accomplissement d'une mission de service public.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal, de constater que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public, ni à une mission de service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de constater et d'approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée AP N° 527, d'une contenance de 15 m², située 68 route de Maisonfort à Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Export cartographique



Accusé de réception en préfecture
017 2417703061-20210922-PM 01-128-DE
63124 de télétransmission 63124
Date de réception préfecture: 20/10/2021

Réalisé le 03/06/2021 par kbogge
Sources: Cadastre 2019 © IGN

Commune de ROYAN (17)

68, Route de Maisonfort

Section AP n° 338 (avant division)

Propriété de la COMMUNE DE ROYAN

PLAN DE BORNAGE ET DE DIVISION

Le 27 janvier 2021 complété le 7 avril 2021 (nouvelles références cadastrales)

Levé et dressé par la SCP Bruno GUINARD, Géomètre-Expert D.P.L.G. - Espaces Géographiques,

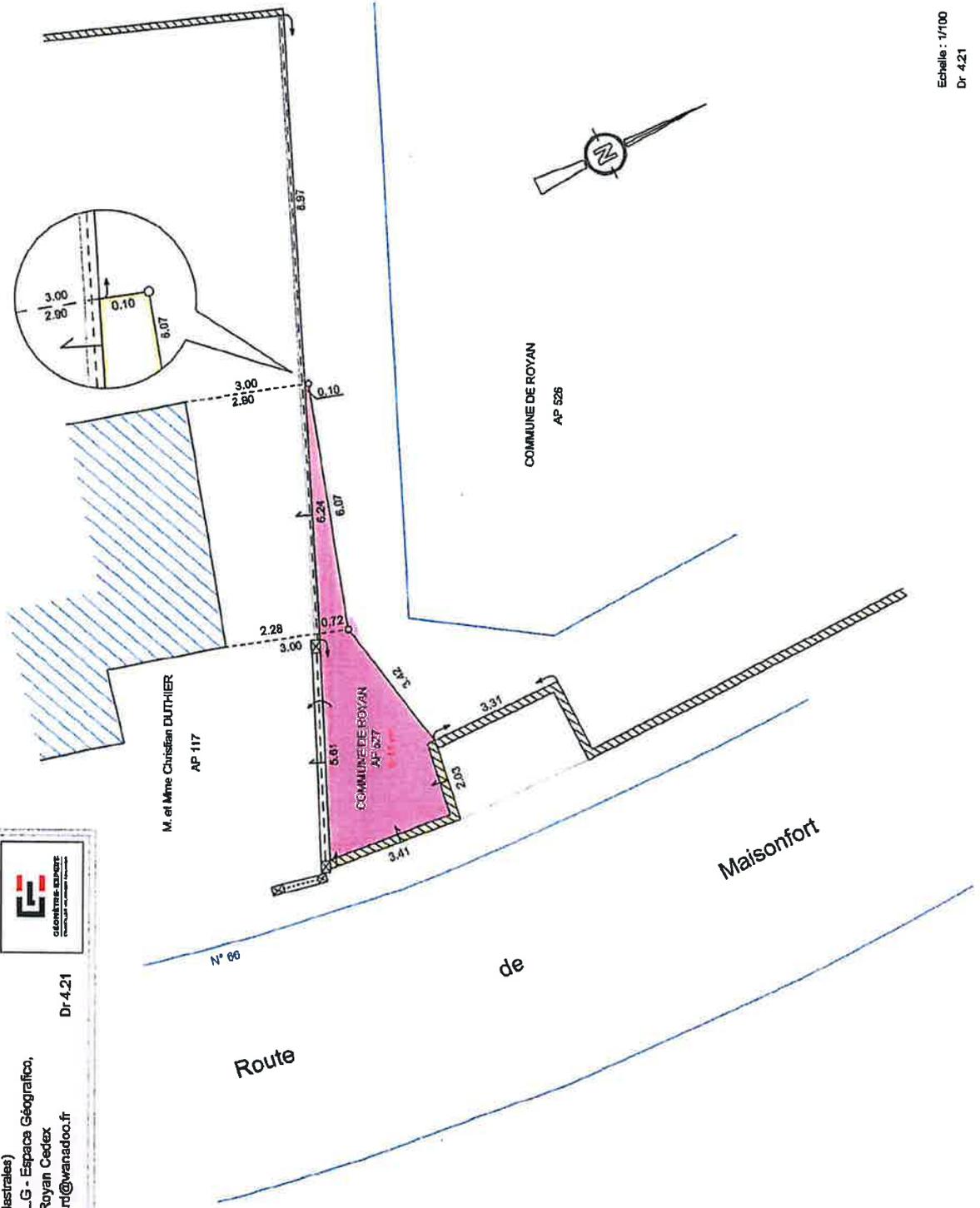
37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec) BP 70090 17206 Royan Cedex

Tel : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38 - e-mail : scpbrunoguinard@wanadoo.fr

Dr 4.21



L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.
Plan établi en 2D. Ne pas reproduire en noir et blanc.



Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20210823-DCM21-128-DE
Date de télétransmission : 25/08/2021
Date de réception préfecture : 25/08/2021

Echelle : 1/100
Dr 4.21

- LEGENDE :
- Appartenance de clôture ou de mur
 - Mur
 - Mur bahut
 - Clôture légère (représentation symbolique)
 - Bâtiment
 - Borne nouvelle
 - Bordure trottoir